

28 DEC. 2023

**Syndicat Mixte de Sioule et Morge**Lieu-dit Monteipdon  
63440 SAINT PARDOUX

N° DC 2023-03-12

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

L'an deux mil vingt-trois, le 16 décembre à 9h30, le Comité Syndical dûment convoqué s'est réuni à Saint Pardoux, sous la présidence de Monsieur Luc CAILLOUX.

**Date de convocation** : 04 décembre 2023

**Nombre de membres** : en exercice : 118  
Présents : 63 Pouvoirs : 10  
Votants : 73 (dont 10 procurations)

**Présents** : Simon ADDERLEY (SAINT ANGEL); Fernand ANTUNES (LES ANCIZES COMPS); Michel AUBIGNAT (SAINT REMY DE BLOT); Guillaume BAFFIER (CHATEAUNEUF LES BAINS); Michèle BARBECOT (SAINT OURS LES ROCHES); Denis BARDEL (BLOT L'EGLISE); Michaël BARE (CHARBONNIERES LES VIEILLES); Davy BELLARD (NEUF EGLISE); Marie-Andrée BERKES (SAINT OURS LES ROCHES); Gilles BIGAY (EFFIAT); Grégory BONNET (MONTCEL); Jérôme BOREL (SERVANT); Joël BOUGAREL (ARS LES FAVETS); Florent BOURLON (POUZOL); Luc CAILLOUX (CHAPDES BEAUFORT); Mathieu CAMUS (POUZOL); Marc CARRIAS (EFFIAT); Christelle CHAMPOMMIER (MONTAIGUT EN COMBRAILLE); Daniel CHARRAUX (TEILHET); Adrien CIBOIS (AYAT SUR SIOULE) Daniel CLUZEL (GOUTTIERES); Pierre COLLANGE (LISSEUIL); Laurent COLLARDEAU (TEILHEDE); Guillaume CRISPYN (CHAMPS); Alain DESNIER (SAINT HILAIRE LA CROIX); Dominique DINYTASZ (MENAT); Alain DURIN (ARS LES FAVETS); Pierre EVRAIN (LOUBEYRAT); Laetitia GARDARIN (CHAPDES BEAUFORT); Marc GIDEL (SAINT GERVAIS D'Auvergne); Alain GIMENEZ (AYAT SUR SIOULE); Claude GREMAT (SAINT PRIEST DES CHAMPS); Marie Françoise HUBERT (JOZERAND); Philippe IMBAUD (YOUX); Christian JEROME (SAINT ELOY LES MINES); Guillaume JOUANADE (TEILHEDE); Bernard JOUHENDON (VIRLET); Pascal LABBE (SAINT AGOULIN); Patrick LAPARRAT (COMBRONDE); Julien LECLACHE (LAPEYROUSE); Jocelyne LELONG (SAURET BESSERVE); Jean-Claude LEMOINE (SAINT MYON); Didier MANUBY (LES ANCIZES COMPS); Guy MAQUAIRE (SAINT CHRISTINE); Gilles MAS (SAINT GENES DU RETZ); Gérard MASSON (NEUF EGLISE); Pascal MONTAGNE (MARCILLAT); Roger OLLIER (BUXIERES SOUS MONTAIGUT); Etienne ONZON (COMBRONDE); Michel PAQUET (SAINT AGOULIN); Amélie PEREZ (CHATEAUNEUF LES BAINS); Chantal PIEUCHOT-MONNET (SAINT PARDOUX); Jean Luc PORTE (JOZERAND); Sébastien PORTIER (CHARBONNIERES LES VIEILLES); Jean-Luc QUINTY (MONTAIGUT EN COMBRAILLE); Marcel RAYNAUD (ESPINASSE); Dominique RAYNAUD (SAINT GEORGES DE MONS); Daniel REYNAUD (SAINT GAL SUR SIOULE); Anne Sophie RODRIGUES (CHAMPS); Patricia ROSSIGNOL (ESPINASSE); Odile SOULIER (SAINT GERVAIS D'Auvergne); Jean-Luc TIXIER (MONTPENSIER); Jacques VILLECHENON (GOUTTIERES).

**Absents ayant donné procuration** :

Pierre BARBARY (PONTGIBAUD) ayant donné pouvoir à Luc CAILLOUX (CHAPDES BEAUFORT)  
Sébastien BLANC (LOUBEYRAT) ayant donné pouvoir à Pierre EVRAIN (LOUBEYRAT)  
Cédric BOILOT (SAINT ELOY LES MINES) ayant donné pouvoir à Grégory BONNET (MONTCEL)  
Jean-Pierre GELINAT (VIRLET) ayant donné pouvoir à Bernard JOUHENDON (VIRLET)  
Laurent JAHARD (SAINT GENES DU RETZ) ayant donné pouvoir à Gilles MAS (SAINT GENES DU RETZ)  
Paul LASSET (SAINT MYON) ayant donné pouvoir à Jean Claude LEMOINE (SAINT MYON)  
Karina MONNET (ARTONNE) ayant donné pouvoir à Jocelyne LELONG (SAURET BESSERVE)  
Josette MOULY (SERVANT) ayant donné pouvoir à Jérôme BOREL (SERVANT)  
Julien PERRIN (SAINT GEORGES DE MONS) ayant donné pouvoir à Dominique RAYNAUD (SAINT GEORGES DE MONS)  
Jean François PORTE (MONTCEL) ayant donné pouvoir à Marc CARRIAS (EFFIAT)

Monsieur Pascal MONTAGNE a été élu secrétaire de séance.

**Objet : Intégration des travaux effectués par le Syndicat en 2023  
dans les immobilisations comptables**

Le Président indique qu'en 2023, le Syndicat a réalisé en interne des travaux (création de branchements, travaux d'extension, pose de compteurs neufs...) pour lesquels l'achat des fournitures et du matériel utilisé a été comptabilisé en dépenses de fonctionnement.

Il est possible, par une écriture comptable, de transférer ces travaux en section d'investissement, afin qu'ils soient pris en compte dans les immobilisations et le patrimoine du Syndicat. Pour cela, une délibération du Comité Syndical doit être prise afin de préciser le montant du matériel et des fournitures à intégrer dans les immobilisations comptables du Syndicat.

Les tableaux ci-dessous listent les montants des matériels et fournitures concernés sur l'exercice 2023 :

Sur le budget eau potable :

	Montant du matériel
Travaux de branchements, travaux d'extension et travaux divers	67 166,99 € HT
Compteurs	117 050,84 € HT
<b>Total</b>	<b>184 217,83 € HT</b>

Sur le budget assainissement collectif :

	Montant du matériel
Travaux de branchements, extensions et travaux divers	6 117,25 € HT
<b>Total</b>	<b>6 117,25 € HT</b>

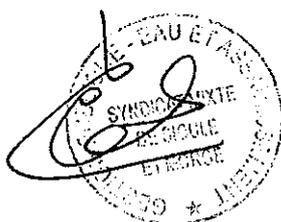
Le Président propose donc au Comité Syndical d'intégrer les travaux effectués en direct par le Syndicat dans les immobilisations comptables du Syndicat, au titre de l'exercice 2023 :

- Pour un montant de 184 217,83 € HT sur le budget eau potable,
- Pour un montant de 6 117,25 € HT sur le budget assainissement collectif.

**LE COMITÉ SYNDICAL,**

Après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **DECIDE** d'intégrer les travaux effectués en direct par le Syndicat dans les immobilisations comptables du Syndicat, au titre de l'exercice 2023 :
  - Pour un montant de 184 217,83 € HT sur le budget eau potable,
  - Pour un montant de 6 117,25 € HT sur le budget assainissement collectif,
- **CHARGE** le Président de l'exécution et de la publication de la présente délibération.



Fait et délibéré à Saint Pardoux,  
Le 16 décembre 2023

Le Président,  
Luc CAILLOUX